

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N°2026_016

Séance du 19 janvier 2026

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX le 19 janvier à 20H30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Béatrice LATOUCHE, Maire

Présents :

Mme Béatrice LATOUCHE, M. Jacky DECERS, Mme Laurence HUTEREAU, Mme Corinne BOUREL, M. Michel CHANTEPIE, Mme Ingrid LIÉNARD, M. Philippe DELAUNAY, Mme Céline PETIT, Mme Françoise CHANTOISEAU, Mme Alexandra CORBEAU, M. William DEROUET, Mme Graziella GANNE, Mme Morgane GARREAU, M. Jean LE GALLET, M. Michel NÉRON, M. Pascal RENOU, M. Jean-Paul TRICOT, Mme Monika BRETON, M. Claude EVEILLEAU, M. Roland FRIZON, Mme Sonia POTTIER, Mme Ghislaine THOMAZEAU

Absents excusés :

M. Jean-Claude AMY donne pouvoir à M. Jacky DECERS
M. Mahmoud BEN KACHOUT donne pouvoir à Mme Alexandra CORBEAU
M. Gérard LEMOINE donne pouvoir à M. Michel CHANTEPIE
Mme Anaïs HÉRIN donne pouvoir à Mme Céline PETIT
Mme Annie BOUTELOUP donne pouvoir à M. Claude EVEILLEAU

Absent :

M. Louis-Jean de NICOLAÏ

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le



ID : 072-200077162-20260119-2026_016B-DE

Secrétaire de séance : Mme Céline PETIT

Membres : En exercice : 28
Présents : 22
Votants : 27

• **CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AB 16 ET UNE PARTIE DE LA PARCELLE AB 198 SIS RUE DES BICHOUSIERES**

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-1, L.2122-1 et suivants et l'article L.2131-1 et suivants ;

VU l'avis des Domaines en date du 18 juillet 2025 ;

VU le plan cadastral faisant apparaître la parcelle cadastrée section AB 16 et la partie de la parcelle cadastrée AB 198 concernée ;

Considérant que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section AB n°16, d'une contenance de 288 m² et d'une partie de la partie de la parcelle cadastrée section AB 198, d'une superficie d'environ 153 m² après division ;

Considérant que ces emprises ne sont pas affectées à un service public ni à l'usage direct du public ;

Considérant l'avis du service des Domaines en date du 18 juillet 2025 ;

Considérant que le prix de cession a été fixé à 20€ le mètre carré, conformément à l'avis des Domaines ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée section AB n°16 et d'une partie de la parcelle cadastrée section AB n°198, telles que désignées ci-dessus et figurant au plan annexé à la présente délibération.

FIXE le prix de vente à 20 € le mètre carré.

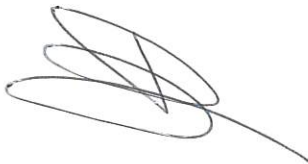
PRÉCISE que les frais afférents à la division parcellaire et à la vente seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Madame Le Maire, ou son représentant à signer l'acte authentique de vente, ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de la présente opération, et à accomplir toutes les démarches administratives afférentes ;

DIT que la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 22 janvier 2026.

La Secrétaire
Céline PETIT



Le Maire,
Béatrice LATOUCHE



Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le

Berser
Levrault

ID : 072-200077162-20260119-2026_016B-DE